

Edito

SPÉCIAL EUROPE

La liberté de circulation des individus est l'un des fondements de l'Union européenne. Faire en sorte qu'il soit facile pour les citoyens de l'UE de changer de pays quelle qu'en soit la raison, parcours de formation, parcours professionnelle, personnelle, renforce in fine le potentiel des pays membres.

Les études sur la mobilité au sein de l'UE indiquent avec constance l'impact positif de ces mobilités pour chaque individu comme pour chaque pays membre.

L'ensemble des acteurs concernés cherchent à lever les obstacles bien réels à cette mobilité. En effet, les fossés sont parfois importants qui séparent pays et régions en termes d'enseignement et de formation professionnels. Cela nécessite des outils propres à inciter et à faciliter la mobilité tout en permettant la reconnaissance de tel ou tel diplôme ou certification. Reste à le mieux faire savoir.

La Journée Emploi Formation «L'Europe : levier pour les compétences ?» organisée par le Crefor le 11 décembre dernier avait cet objectif d'éclairage et d'information. Ce numéro spécial Europe reprend à partir des contributions des intervenants les principales questions abordées et quelques exemples concrets à suivre.

Luc Chevalier
directeur

Sommaire

- ☞ pages 1 - 2
- ✓ Le cadre général de la nouvelle programmation des fonds structurels européens 2014-2020
- ☞ pages 3-4
- ✓ Le programme opérationnel FSE Haute-Normandie 2014-2020 : un investissement pour la croissance et l'emploi
- ☞ pages 5-6
- ✓ Quelles stratégies pour développer la lutte contre l'illettrisme ?
- ✓ L'utilisation du numérique pour les personnes en situation d'illettrisme : un partenariat entre l'Auvergne et la Belgique
- ☞ pages 7-9
- ✓ Le système de crédits ECVETS, outil pour une mobilité européenne de qualité
- ✓ Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC)
- ☞ pages 10-11
- ✓ Europass, des outils au service de la mobilité
- ✓ La mission locale Dieppe - Cote d'Albâtre participe au projet européen NTA Interreg IVA
- ☞ page 12
- ✓ Eures et le principe de libre circulation des travailleurs
- ☞ page 13
- ✓ Les dispositifs de la région pour favoriser la mobilité internationale dans le cadre des études et de la formation
- ☞ page 14
- ✓ Le réseau Netinvest

LE CADRE GENERAL DE LA NOUVELLE PROGRAMMATION DES FONDS STRUCTURELS EUROPEENS 2014-2020

Matteo Sgarzi

Chargé de mission relation internationales - Cereq

Pour les nouvelles programmations 2014-2020, l'Union européenne vise une plus forte cohésion des trois fonds (fonds de cohésion, FSE, Feder) afin d'optimiser les actions financées. Cela se traduit aussi par une concentration des thématiques ciblées.

Dans ce cadre, en France, l'Etat transfère une grande partie de la gestion de ces fonds à l'Union européenne

Distribuée sur les 271 régions composant l'Union, la base légale de la Politique de Cohésion Européenne réside dans le Traité de Rome du 1957 et sa suite, l'acte Unique européen du 1986. Il s'agit donc d'un des actes fondateurs du processus d'intégration. Les objectifs étaient de promouvoir un rapprochement entre les territoires européens en termes économiques et sociaux, de déclencher une dynamique de rattrapage des régions en retard de développement (selon le principe de solidarité) et de développer l'innovation économique et sociale dans toutes les régions.

La déclinaison des principes politiques en pratiques concrètes d'action et instruments financiers d'intervention (autrement dits Fonds Européens Structurels et d'Investissements) a donné lieu à des dispositifs de gestion assez complexes. L'Union Européenne à travers ses cycles progressifs de programmation (aujourd'hui d'une durée septennale)

produit un effort de rationalisation de l'appareil technique (que certains pourraient qualifier de technocratique) de gestion de ce fonds, mais l'appropriation par les parties prenantes (citoyens, société civile) reste toutefois difficile à cause de la prolifération de règlements, interlocuteurs et procédures administratives.

La politique de cohésion européenne 2014-2020

Elle se structure autour de trois fonds différents¹ : le Fond de cohésion, consacré à la politique de convergence territoriale²; le Fond Européen de Développement Régional (Feder), ciblant la modernisation des territoires sur le plan des infrastructures, de l'innovation, du développement durable et le Fond Social Européen (FSE) destiné à soutenir la Formation Professionnelle, l'aide à l'emploi, l'inclusion sociale³. Ces trois fonds doivent agir de façon coordonnée et complémentaire.

.../...

¹ Compter aussi hors politique de cohésion, le fonds pour la protection des ressources naturelles : FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), FEAMP (Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche).

² 103 régions européennes en bénéficient, il s'agit de celles qui ont un PIB inférieur au 65% de la moyenne européenne. Le territoire français n'est pas concerné.

³ Dans la programmation 2014-2020, aux trois fonds structurels classiques s'ajoute l'Initiative pour l'Emploi de Jeunes (IEJ), ciblée spécifiquement sur les jeunes (entre 15 et 24 ans) en difficultés d'insertion professionnelle et sociale qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (souvent appelés NEETs). La IEJ doit contribuer à la mise en œuvre de la Garantie Européenne pour la jeunesse (recommandation CE 2013/C120/01). Dans le cadre de cette stratégie européenne et conformément au plan français de mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse, les crédits alloués au titre de l'IEJ (310,2 M€) seront donc mobilisés pour le renforcement du dispositif français.

C'est exactement sur cet enjeu que se joue la capacité des instances de gestion à optimiser les effets et l'impact des actions financées.

En termes économiques, la nouvelle politique de cohésion 2014-2020 est le second budget de l'UE (352 milliards d'euros ; plus d'un tiers du budget de l'UE). La volonté de mettre en **relation directe la Stratégie Europe 2020** (stratégie post-Lisbonne) d'une « croissance intelligente, inclusive, et durable » et le déroulement de la nouvelle politique de cohésion est clairement affichée. En effet, toute la nouvelle architecture des fonds structurels se base sur la capacité des Etats et des territoires à décliner localement les objectifs dictés par la stratégie Europe 2020⁴.

La mise en cohérence de ces trois fonds se manifeste sous plusieurs aspects et notamment l'adoption d'une approche stratégique de **gouvernance multi-niveaux** appuyée sur le principe de subsidiarité.

Au niveau 1, la Commission, le Parlement et le Conseil Européen adoptent les orientations stratégiques communes et les négocient avec les Etats membres pour aboutir à des Accords de Partenariats qui jettent les bases des politiques européennes dans les différents Pays.

Au niveau 2, les Etats membres ont la responsabilité de dessiner le Cadre Stratégique National, qui décline les orientations européennes aux besoins et au contexte national et signer avec la CE un Accord de Partenariat. La France a choisi de profiter de cette circonstance pour lancer au cours de l'année 2013 une large assise de dialogue social avec une pluralité des sujets socio-économiques qui ont contribué à la définition de cet accord.

Au niveau 3 : toutes les régions d'Europe adoptent un Programme Opérationnel Régional, visant à identifier les besoins locaux par un diagnostic territorial, résultat d'une concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués.

Une concentration thématique accrue

Plus récemment l'UE a introduit le critère d'une concentration thématique accrue. Pour éviter la dispersion des ressources disponibles sur une pluralité d'axes et d'objectifs, les Etats et les Régions ont pour consigne d'identifier une quantité limitée de priorités d'action. En gros, les objectifs : compétitivité (innovation, recherche, éducation), emploi et inclusion sociale, environnement et prévention des risques, restent le Phare de la Politique de Cohésion. Le champ d'intervention des fonds structurels est circonscrit à 11 objectifs thématiques :

- OT 1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation.
- OT 2 : Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication.
- OT 3 : Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises.
- OT 4 : Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone.
- OT 5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques.
- OT 6 : Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources.
- OT 7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement.
- OT 8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail.
- OT 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté.
- OT 10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation.
- OT 11 : Renforcer la capacité institutionnelle et une administration publique efficace.

Tous les Etats membres dans la formulation de leurs accords de partenariat ont dû respecter des obligations de plus forte rationalisation de ressources (cadre stratégique commun de tous les fonds mobilisés, Feder, FSE, fonds de cohésion mais aussi Feader et FEAMP). Etat et régions ont aussi été encouragés à rédiger des programmes opérationnels plurifonds encore une fois, pour rendre explicite la complémentarité entre Feder, FSE et parfois, le nouvelle Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ).

Un nouveau cadre de performance concernant le **suivi, l'évaluation et le contrôle de l'allocation des Fonds structurels** va aussi être implémenté pour la nouvelle programmation 2014-2020⁵. Dans cette optique, il est prévu de renforcer un suivi en continu de l'évaluation des programmes à la place d'une évaluation ex-post. La saisie d'informations rétrospectives sur le déroulement de la précédente programmation FSE (nombre de personnes aidées, nombre de stagiaires de la formation, indicateur financières, indicateurs qualitatifs, etc.), permettra de disposer d'une série d'indicateurs de « benchmark » pour la mise en œuvre du nouveau FSE à travers un suivi de la réalisation et des ré-

sultats chemin faisant. Un comité national de suivi prendra en charge l'examen des valeurs atteintes par les indicateurs saisis.

Parmi les catégories d'informations recueillies sont introduits pour la première fois des indicateurs de long terme interrogeant la situation des participants à 6 mois après leur sortie de l'opération. Ces informations seront recueillies à partir d'enquêtes conduites, en propre (ou peut-être sous-traitées ?), par les agences de gestion soit au plan national soit au niveau de chaque priorité d'investissement sur la base d'échantillons représentatifs des participants aux opérations conduites.

Cette nouvelle action de *monitoring* « au fil de l'eau » interpelle beaucoup les agences de gestion et les bénéficiaires en leur imposant de nouvelles obligations dont les contours ne sont pas encore clairs à l'heure actuelle. Néanmoins, tout laisse présager une hausse des besoins en compétences techniques pour la mise en œuvre d'enquêtes d'insertion professionnelle statistiquement robustes. Le Céreq, comme d'ailleurs les Carif-Oref, apparaissent comme des partenaires pertinents à solliciter.



Luc Chevalier, directeur du Crefor et Matteo Sgarzi, chargé de mission relation internationales au Cereq

L'Etat transfère la gestion d'une partie des fonds européens aux Régions

La France s'est engagée à transférer la gestion de la plus grande partie des fonds européens de l'Etat aux Conseils régionaux⁶. Cela a pour impact immédiat une duplication de fonction en particulier dans la désignation des autorités de gestion. A cela, il faut évidemment ajouter des autorités de gestion auxquelles l'Etat a délégué une partie de la gestion des fonds comme les Conseils généraux.

Les circuits des flux financiers et d'affectation du personnel ont été impactés par ce changement, mais il est encore trop tôt pour faire un bilan de cet important passage de consignes entre Etat et régions. Cela dit, on peut dès à présent questionner l'effectivité du souhait exprimé par les instances européennes de simplifier et de rationaliser la mise en œuvre des fonds structurels.

En prenant l'exemple de l'organisation du FSE sur les territoires, la logique est de confier aux Régions la compétence en matière de formation professionnelle, mais aussi en articulant cet effort avec les stratégies de déploiement des autres fonds (Feder, Feader et FEAMP). L'Etat conserve une intervention prépondérante dans les champs de l'emploi et de l'inclusion (via les Direccte). Pour autant, il n'est pas difficile de faire l'hypothèse de l'existence de quelques chevauchements, au moins pour certaines thématiques, dans la définition des axes et objectifs d'intervention. La saisie des lignes de partage et de complémentarité entre les différents interventions ainsi que les opportunités offertes par les différents programmes pourraient rester, au moins au début, un exercice à éclaircir vis-à-vis des opérateurs locaux et toutes les parties prenantes.

⁴ http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/targets/index_fr.htm cibles à l'horizon 2020

⁵ Direction Générale Emploi et Formation Professionnelle (DGEFP), Guide sur les indicateurs du PO national « emploi-inclusion » FSE 2014-2020 et du PO national IEJ 2014-2015

⁶ « Projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » (Chapitre VIII Art. 45 quater) et les circulaires du 1er Ministre du 19 avril 2014 et du 04 juin 2013.

LE PROGRAMME OPERATIONNEL FSE HAUTE-NORMANDIE 2014-2020 : UN INVESTISSEMENT POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

Marc Glita
Directeur Haute-Normandie - Directeur régional adjoint
Responsable du pôle « Emploi, Economie, Entreprises »

L'Etat et les Régions se partagent pour la période 2014-2020 l'enveloppe du fonds social européen à hauteur respectivement de 65% et 35%. Trois axes d'intervention ont été privilégiés sur le plan national, ils auront leur déclinaison en Haute-Normandie en six enjeux principaux. Ils sont complétés par un programme opérationnel national « Initiative pour l'Emploi des Jeunes » pour proposer aux jeunes une solution personnalisée lorsqu'ils ne sont ni en formation ni en emploi.

En ce début d'année 2015, les fonds européens connaissent de grandes évolutions : clôture des programmes de la génération 2007-2013, lancement des nouveaux programmes 2014-2020 et évolutions importantes dans les modalités de la gestion de ces fonds européens par la France.

Avant de détailler ces évolutions, et bien que les fonds européens soient aujourd'hui largement connus et installés dans le paysage institutionnel français, il convient de rappeler que ces fonds structurels sont mis en place par l'Union européenne dans le cadre de la politique de cohésion. Celle-ci a pour but de réduire les écarts de richesse et de développement entre les régions de l'Union européenne. D'autres fonds, tels que le FEADER, sont mis en place par l'Europe pour soutenir certains secteurs économiques dans le cadre de politiques spécifiques.

Les objectifs de la politique de cohésion sont poursuivis en France au moyen de deux fonds : le fond social européen (FSE), et le fond européen de développement économique régional (Feder). Pour la période 2014-2020, 15,1 milliards d'euros sont alloués à travers ces deux fonds aux 27 régions françaises pour mettre en œuvre cette politique.

Le fonds social européen représente ainsi près de 10 % du budget total de l'Union européenne, soit 10 milliards d'euros par an dans l'ensemble des Etats membres. En France, plus de 5 milliards d'euros auront été investis par le FSE entre 2007 et 2013, dont 153,3 M€ en Haute-Normandie.

Le FSE partagé entre les Conseils régionaux et l'Etat

Le FSE était pour la génération 2007-2013 des fonds européens gérés à travers un programme opérationnel unique, dont l'autorité de gestion était la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle. Le Préfet de région assurait le rôle d'autorité de gestion déléguée sur le terrain, en charge notamment de l'instruction des dossiers et de la relation avec les organismes intermédiaires (un organisme intermédiaire est une structure assurant la gestion de fonds européens en délégation de l'autorité de gestion). Ce programme unique se caractérisait par un très grand nombre d'organismes intermédiaires et un pilotage centralisé.

Par décision du Premier ministre en date du 19 avril 2013, la gestion du FSE est pour la période 2014-2020 partagée entre les Conseils régionaux - autorités de gestion à hauteur de 35 % de l'enveloppe nationale FSE au titre, en particulier, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'orientation - et l'Etat (DGEFP), autorité de gestion pour l'emploi et l'inclusion, à hauteur de 65 % de l'enveloppe nationale répartis pour moitié sur le champs de l'emploi et pour moitié sur le champs de l'inclusion.

Six enjeux principaux pour le programme opérationnel Haut-Normand

En Haute-Normandie, ceci se traduit par un Programme Opérationnel Régional Feder – FSE géré par la Région Haute-Normandie, doté de 55,43 M€ de FSE ainsi que par une déclinaison du Programme Opérationnel National FSE, dont le Préfet de région assure la gestion déléguée, dotée de 53,5 M€ de FSE.

Le **programme opérationnel régional** Feder-FSE sera mobilisé notamment pour répondre aux enjeux suivants :

- en matière de **recherche et innovation**, renforcer par le biais des grands réseaux de recherche les capacités et l'attractivité de la recherche publique haut-normande au niveau national et international dans les domaines de la spécialisation intelligente. Par ailleurs, en s'appuyant sur une nouvelle organisation des forces du territoire, l'objectif est de mieux détecter, valoriser, puis accompagner les résultats de la recherche pour favoriser une réelle valeur ajoutée au profit de l'innovation et de la création d'entreprises innovantes et le développement de partenariats R&D ;
- en matière de **d'aménagement numérique du territoire**, le développement d'outils et services numériques au service d'usages innovants au bénéfice des Haut-Normands ;



Marc Glita, directeur adjoint de la Direccte, responsable du pôle « Emploi, Economie, Entreprises »

➤ concernant le développement économique, renforcer l'action publique afin de soutenir la création et la reprise d'entreprises et le développement des PME notamment à l'international. La région Haute-Normandie souhaite ainsi mettre en avant la diffusion de l'entrepreneuriat et l'accompagnement des PME dans leur croissance pour les aider à être plus compétitives sur les marchés locaux, nationaux et internationaux ;

➤ en matière de **transition énergétique**, le programme vise à accompagner la région et les acteurs haut-normands vers une économie décarbonée en développant le leadership du territoire en matière d'énergies renouvelables, en s'attaquant à la réduction de la consommation énergétique des bâtiments et à la diminution de la précarité énergétique ;

➤ la **valorisation du patrimoine culturel** sera également soutenue afin de redonner aux sites Hauts-Normands de grande valeur un rôle économique, et notamment de favoriser leur découverte lors de l'organisation d'événements économiques.

.../...



Par ailleurs la préservation de l'environnement et la restauration de la biodiversité seront soutenues afin de poursuivre la dynamique entreprise ces dernières années dans ce domaine,

➤ en matière de **soutien à l'emploi, la formation tout au long de la vie**, à travers une large gamme de dispositifs, sera la priorité pour répondre aux enjeux économiques de la région - en renforçant le niveau de qualification des Hauts-Normands et notamment pour des jeunes au travers de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ).



Pour sa part, **le programme opérationnel national** se structure autour de 3 axes d'intervention :

➤ **accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat.** Le FSE financera des actions d'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin, notamment les jeunes, les seniors, les chômeurs récurrents, et de modernisation des institutions du marché du travail.

Dans le cadre de cet axe, des actions de réduction et de prévention du décrochage scolaire seront financées. Enfin le FSE à la main de l'Etat en Haute-Normandie pourra être mobilisé pour accompagner les créateurs d'entreprises

➤ **anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels.**

Le FSE pourra permettre la promotion d'une approche partenariale de l'anticipation et de la gestion des mutations économiques et soutenir le développement des compétences des salariés.

De plus, le FSE interviendra en région Haute-Normandie, afin de promouvoir le vieillissement actif et le retour à l'emploi des seniors

➤ **lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.**

En partenariat avec les acteurs de l'inclusion sur le territoire, notamment les conseils départementaux et les Plans Locaux pour l'Insertion pour l'Emploi (PLIE), des actions seront financées par le FSE afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. Il est notamment prévu en région Haute-Normandie de mettre en œuvre des parcours de retour à l'emploi intégrant des étapes destinées à lever les freins à l'emploi.

Les axes 1 et 2 sont dotés de 15,8 M€ et l'instruction des dossiers sera effectuée directement par l'Etat (par la Direccte). Conformément aux instructions de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, les actions soutenues seront sélectionnées par voie d'appels à projets.

L'axe 3 est doté de 36,4 M€ et l'instruction des dossiers sera confiée aux départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, conformément à un accord national trouvé entre l'Etat et l'Assemblée des Départements de France.

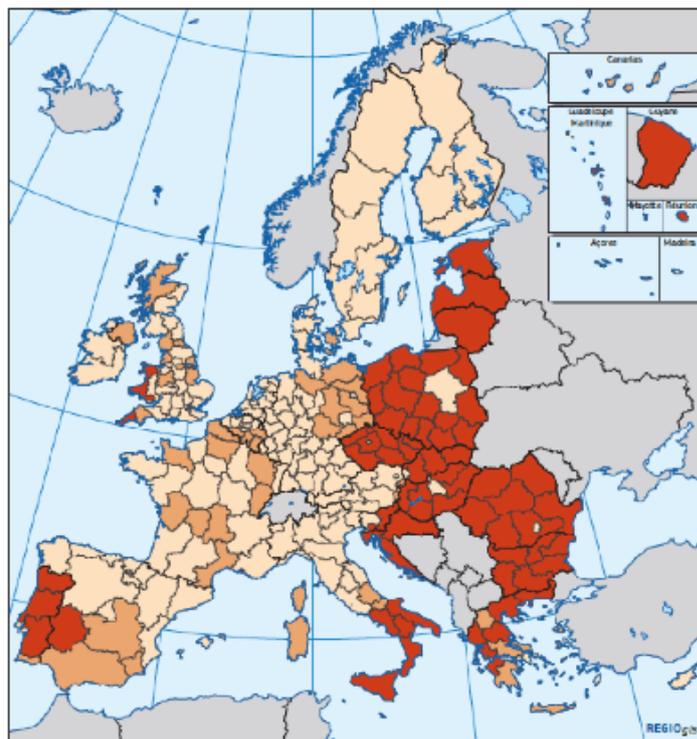
En complément, un programme opérationnel national « Initiative pour l'Emploi des Jeunes » a spécifiquement été mis en place pour proposer aux jeunes ni en formation ni en emploi une solution personnalisée, dans 16 régions où le taux de chômage des jeunes était supérieur à 25 % fin 2012.

Là encore la gestion est partagée en l'Etat et la Région, et un cofinancement des actions IEJ par les crédits du FSE est prévu, ce qui permet pour les actions du programme « Initiative pour l'Emploi des Jeunes » d'atteindre un taux de cofinancement de 92 %.

De même que pour la gestion du programme opérationnel national FSE, la sélection par l'Etat des dossiers financés dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes se fait via des appels à projets, publiés sur les sites <http://www.europe-haute-normandie.fr> et <http://www.haute-normandie.directe.gouv.fr/Fonds-Social-Europeen,1905>.

La mise en œuvre de la nouvelle génération des fonds européens se fait donc dans un cadre rénové, plus ouvert et plus proche des territoires et des populations. Par leur cadre d'intervention précis et leurs modalités de gestion souples mais exigeantes, les fonds européens demeurent de formidables outils au service du développement social des territoires.

Eligibilité aux fonds structurels 2014-2020



■ Régions les plus développées

■ Régions en transition

■ Régions les moins développées



Brèves

Le programme de
professionnalisation
en février/mars 2015

➤ Actions de formation



➤ « Répondre efficacement à un marché public de prestations emploi/formation »

12, 13 février et 21 mai - 3 jours pour intégrer la logique de marché dans le développement de la structure, maîtriser les notions essentielles liées aux marchés, constituer les dossiers et remplir les différents réglementaires...

Intervenant : Michel Lisowski, Centre Inffo
Inscription : 450 euros

➤ « Concevoir et animer une situation d'apprentissage visant le développement de compétences clés »

17, 18, 19 février - 3 jours pour s'approprier une méthodologie générale de développement des compétences clés, initier la production de situations didactisées et en préparer l'animation...

Intervenante : Isabelle Danet, Cafoc de Nantes
Inscription : 300 euros

➤ « Valoriser son offre de formation grâce à la prise en main du module de saisie en ligne du Crefor »

16 février après-midi ou 16 mars après-midi

Intervenante : Céline Mothelay, Crefor
Gratuit - inscription auprès de celine.mothelay@crefor-hn.fr

➤ « Accompagner et piloter les parcours d'insertion avec la méthode MAPPI »

10, 11, 12, mars et 1er, 2 avril - 5 jours pour identifier les principes de base de la méthode MAPPI afin de mener des accompagnements structurés autour de cette méthode...

Intervenant : Pascal Chicchini, b2c, projets
Inscription : 500 euros

➤ « Le théâtre forum, un outils d'intervention pour le professionnel »

18, 19, 20 mars et 16, 17 avril - 5 jours pour découvrir et expérimenter le théâtre forum et en étudier ses possibilités d'application concrètes...

Intervenante : Christine Casset-Fall
Inscription : 500 euros

➤ « Questionner le rapport au travail »

24, 25, 26 mars - 3 jours pour identifier ce qui se joue dans son rapport au travail et acquérir des outils permettant d'accompagner une personne dans sa réflexion sur ce thème...

Intervenant : Patrick Lecoursnais, Le Patio Formation
Inscription : 300 euros

S'inscrire

Toutes les informations sur le programme

QUELLES STRATEGIES POUR DEVELOPPER LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ?

Elie Maroun, Chargé de mission national -ANLCI

La politique de lutte contre l'illettrisme, priorité nationale et grande cause en 2013, est développée en cohérence avec les orientations européennes. L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme contribue aux travaux européens et a pu enrichir de son expérience les projets transnationaux.

L'Europe, levier pour les compétences de base !

Le questionnement sur les politiques européennes, comme levier pour les compétences se pose avec acuité quand il s'agit des compétences de base. La maîtrise de celles-ci représente une exigence fondamentale pour les citoyens européens de tous les âges. Depuis près de deux décennies, l'acquisition des compétences de base se trouve au cœur des orientations politiques de l'Union européenne visant à développer la lutte contre l'illettrisme (literacy). « Il est urgent d'agir » pour faire sortir un européen sur cinq de ses difficultés avec les compétences de base, préconise le rapport du groupe d'experts de haut niveau sur la lutte contre l'illettrisme, mis en place par la Commission européenne (2011-2012).

Parallèlement aux travaux réalisés par l'OCDE, les orientations européennes en matière de compétences de base ont été impulsées par les recommandations du Livre blanc sur l'éducation et la formation « Enseigner et apprendre : vers la société cognitive » (1996). Confirmées par le conseil européen de Lisbonne (2000) pour un cadre européen définissant les compétences de base à acquérir par l'éducation et la formation tout au long de la vie, ces orientations se sont concrétisées par la recommandation du parlement européen et du conseil (2006) sur un cadre de référence européen de huit compétences clés. Ce cadre intègre les compétences de base (lire, écrire, calculer, utiliser le numérique) et stimule les politiques scolaires des Etats membres ; ce qui donne naissance en France au socle commun des connaissances et des compétences (2006), représentant un cadre de référence pour la scolarité obligatoire dans lequel figure naturellement les compétences de base.

La lutte contre l'illettrisme, priorité nationale depuis 2002 et grande cause nationale en 2013, a été développée en cohérence avec les orientations européennes dans ce domaine. Ainsi, l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), créée en 2000 pour fédérer et optimiser les moyens affectés par l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises, a élaboré un Cadre national de référence (2003) proposant quatre degrés pour l'entière acquisition des compétences de base. Impulsés

notamment par des orientations européennes, ces degrés constituent désormais une référence en France pour toute activité d'évaluation, de remédiation, et d'acquisition du « socle fonctionnel pour la vie courante ». Pour aller plus loin, suite à l'avènement du concept d'apprentissage tout au long de la vie et de l'approche par compétences ainsi qu'aux évolutions de l'organisation de la commande et de l'offre de formation aux compétences de base, l'ANLCI a proposé en 2009 un référentiel des compétences clés en situation professionnelle (RCCSP).

L'ANLCI, contributeur aux travaux européens dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme

De par ses missions nationales, l'ANLCI a été amenée à contribuer à plusieurs dispositifs et travaux européens dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme, qu'ils soient organisés par les services de la Commission européenne ou par des organismes publics ou privés.



Elie Maroun, chargé de mission national à l'ANLCI

Ainsi, des travaux et outils conduits par l'ANLCI en France ont enrichi des projets transnationaux organisés dans le cadre des programmes européens (à titre d'exemples : projets de partenariat Modeval, Train, Cepac et divers ateliers Grundtvig). L'évaluation, les enquêtes et les tests relatifs à l'illettrisme, la professionnalisation des formateurs, l'usage du numérique, le référentiel RCCSP ont représenté les sujets prioritaires des échanges et contributions au sein de ces projets.

.../...

Par ailleurs, les échanges au niveau européen ont permis de mettre en exergue la méthode adoptée par l'ANLCI, basée sur la valorisation, la formation et la démultiplication des bonnes pratiques dans une dynamique collective mobilisatrice des acteurs au niveau territorial et national.

Le groupe d'experts de haut niveau de l'Union européenne sur la lutte contre l'illettrisme, auquel a participé Marie-Thérèse Geffroy, présidente de l'ANLCI, représente le 1er exemple récent illustrant la contribution de l'ANLCI à l'élaboration des stratégies européennes dans ce domaine.

En second lieu se trouve le réseau européen eBSN (European Basic Skills Network - <http://www.basicsskills.eu/>), créé en 2010, regroupe actuellement plus de 70 organismes européens, dont l'ANLCI, agissant dans le domaine de l'acquisition des compétences de base. Il constitue une plateforme d'échange et d'études, à travers des projets de partenariat et des sessions de formation de formateurs dans le domaine des compétences de base.

Enfin, le réseau européen ELINET (European Policy Network of National Literacy Organisations - <http://eli-net.eu/>), consortium créé en 2013, retenu par la Commission européenne en vue de concrétiser les recommandations du groupe d'experts. Il réunit 79 organisations, dont l'ANLCI, de 28 pays. Quatre thématiques, dont la promotion des politiques efficaces en faveur de la maîtrise des compétences de base, seront traitées par 8 groupes de travail.

La mobilisation des acteurs de la lutte contre l'illettrisme au niveau national

La mise en œuvre des orientations européennes dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme s'est concrétisée par des programmes

européens permettant aux acteurs de renforcer leurs compétences, de mutualiser leurs expériences et d'échanger leurs pratiques avec leurs pairs dans d'autres pays européens. Pour sensibiliser les acteurs de la lutte contre l'illettrisme et accompagner leur mobilisation en matière de partenariat européen, l'ANLCI apporte son appui sur les trois axes d'activités suivants :

➤ La collaboration avec l'agence « Erasmus+ France éducation et formation » dans le cadre de ses projets nationaux. La contribution aux travaux de l'Agenda européen pour la formation des adultes (AEFA), en 2013-2014, s'est notamment manifestée par l'organisation de la conférence de mi-parcours conduite par l'agence Erasmus+ lors des Assises nationales et européennes organisées par l'ANLCI en novembre 2013.

➤ L'invitation des acteurs européens, notamment des partenaires membres des réseaux et projets transnationaux, à présenter leurs projets et échanger leurs pratiques avec les acteurs français lors des rencontres nationales du Forum permanent des pratiques de l'ANLCI. A noter que ce Forum est cofinancé par le volet national du Fonds social européen.

➤ La sensibilisation des acteurs de la lutte contre l'illettrisme à la participation aux projets de partenariat européens et la contribution à leurs projets représente le 3ème axe d'activités en matière de mobilisation au niveau européen. Dans ce cadre, l'ANLCI apporte son appui aux porteurs de projets de partenariat européens en France. A titre d'exemples, on peut citer les projets Cepak et Modeval, l'atelier Grundtvig du ministère de l'agriculture ainsi que le projet « Literacy at Work », conduit par le centre Alpes.

L'UTILISATION DU NUMÉRIQUE POUR LES PERSONNES EN SITUATION D'ILLETTRISME : UN PARTENARIAT ENTRE L'AUVERGNE ET LA BELGIQUE

Daniel Aspert - directrice
Centre Ressources illettrisme Auvergne

Depuis plusieurs années, l'émergence du numérique et le développement de ses outils de communication dédiés ont conduit l'équipe du Centre Ressources Illettrisme (CRI) Auvergne à une évolution dans la perception de son champ d'intervention. L'illettrisme "change-t-il" du fait du numérique, en termes d'identification des personnes, d'utilisation de nouveaux outils... ? Le numérique, bien sûr, ne doit pas être regardé comme la dernière solution miracle pour acquérir ou reconquérir les savoirs de base, mais les professionnels en ont cependant tiré **des enseignements nouveaux**.

Aux personnes en situation d'illettrisme, l'informatique et la téléphonie apportent aujourd'hui toute une gamme d'outils doublement précieux. D'abord parce qu'ils leur permettent **d'éviter ou de réduire le recours à des stratégies de contournement classiques**, mais surtout parce qu'ils ne leur font pas peur... Seule face à son "O6" ou sa tablette, la personne peut trouver spontanément, intuitivement, des atouts pour accroître son autonomie : elle peut atteindre rapidement un objectif relativement simple (se repérer grâce au GPS, par exemple) puis, au-delà, se lancer dans des applications très diverses et susceptibles de lui apporter des bénéfices à court terme. Du coup, elle ose, elle tente des initiatives, de plus en plus audacieuses au fil d'une appropriation croissante de son outil de prédilection...

Le CRI participe et intervient lors des « Assises nationales du numérique », proposées par l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme, à Lyon. Une participante, animatrice de l'« Espace Public Numérique de Wallonie », sollicite son intervention lors des Rewics 2012¹, à Charleroi - Belgique

L'équipe du CRI a fait connaissance de celle de Lire et Ecrire (LEE) Bruxelles. Les deux structures ont rapidement constaté qu'elles partageaient une même approche pédagogique basée sur l'observation des pratiques des apprenants : **avec le numérique, les personnes en situation d'illettrisme se fabriquent elles-mêmes des compétences nouvelles**. Sans obligation de parfaitement lire et écrire pour pouvoir aborder le numérique et employer ses outils, elles peuvent progresser indépendamment sur ces deux axes.

D'où la volonté commune aux deux équipes de s'appuyer précisément sur ces compétences pour travailler différemment à l'apprentissage des savoirs de base. L'idée d'un travail commun et durable entre les

équipes belge et française s'enracine ainsi.

Par la suite, les différences entre elles, en matière de contextes ou de terminologies, restent secondaires par rapport à ces convictions solidement partagées.

Depuis septembre 2012, les échanges entre Bruxelles et Clermont-Ferrand s'alimentent de retours d'expériences, d'allers-retours physiques pour présenter et découvrir leurs démarches respectives, de débats ensemble en visioconférence, d'expérimentation de terrain. Cet axe franco-belge s'est constitué sans avoir recours aux programmes européens pour financer cette collaboration.



« Avec les collègues de LEE-Bruxelles, nous avons immédiatement travaillé et produit dans une grande proximité. Tout le monde a été et reste très réactif, ce qui correspond aussi à l'évolution même des outils 2.0, poursuit Danielle Aspert. Si l'on avait dû attendre la mise en place de la procédure habituelle des dossiers européens, soit plusieurs mois, l'avancée technologique pendant ce temps-là, par exemple sur l'expérimentation des tablettes, aurait rendu notre travail totalement caduc ». Ce qui aurait été dommage pour les personnels formateurs documentés par le CRI Auvergne (et les Belges ?), qui leur propose aujourd'hui, autour du numérique, une approche pédagogique résolument éloignée d'un modèle de cours magistral, prônant le collaboratif et la complémentarité.

¹ **REWICS : rencontres des territoires numériques, dans une ville belge différente chaque année.**

Centre Ressources Illettrisme Auvergne
6, rue du Clos Notre Dame - 63 000 Clermont-Ferrand
04.73.90.48.16
direction@cri-auvergne.org
www.cri-auvergne.org



LE SYSTEME DE CREDITS ECVETS, OUTIL POUR UNE MOBILITE EUROPEENNE DE QUALITE

Habib MARANDE
Expert Ecvet France

Le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (Ecvet) a pour objectifs principaux de faciliter les mobilités transnationales et de promouvoir l'apprentissage sans frontière tout au long de la vie. Des dynamiques s'instaurent, il reste cependant à surmonter les difficultés inhérentes à la grande diversité des systèmes législatifs et réglementaires nationaux.

La recommandation du Parlement européen et du Conseil, en date du 18 juin 2009, consacre officiellement l'instauration du système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (Ecvet).

En l'espèce, il n'est pas indifférent de relever que cet acte fondateur s'inscrit dans un continuum de recommandations qui ont jalonné la dernière décennie, Europass (décembre 2004), Cadre européen des certifications (avril 2008), Cadre européen de référence pour l'assurance qualité (juin 2009), et enfin, Validation de l'apprentissage non formel et informel (décembre 2012). Par-delà leurs spécificités techniques, toutes ces initiatives possèdent en commun des objectifs affichés visant l'établissement de la transparence des certifications, le développement de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, ainsi que la promotion de la mobilité des citoyens dans l'espace européen. A cet égard, il convient de rappeler que ce dernier point revêt un caractère crucial car il participe d'un principe fondamental qui est celui de la libre circulation des citoyens au sein de l'Union européenne.



Par ailleurs, il n'est pas anodin de souligner que la nature même de ces actes obéissent au principe de subsidiarité qui confère la prééminence aux Etats membres en ce qui concerne leur mise en œuvre. Eu égard aux spécificités historiques, systémiques et culturelles qui caractérisent 28 contextes nationaux différents, il en résulte inévitablement des disparités, des divergences, des difficultés, voire parfois, des impossibilités qui conditionnent et contraignent fortement l'impact et la portée de telles initiatives.

Confiance mutuelle des domaines enseignement et formation professionnels

L'idée centrale qui a présidé à l'instauration du système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (Ecvet) est le développement d'une zone de confiance mutuelle dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels, en Europe. C'est la raison pour laquelle le terme « crédit » est au singulier dans l'intitulé de la recommandation, conférant par là même à la notion de confiance une place centrale. Sur le plan sémantique, il s'agit là d'une distinction notable avec le système européen de transfert et d'accumulation de crédits pour l'enseignement supérieur, plus connu sous l'acronyme d'ECTS.

La recommandation du Parlement européen et du Conseil de juin 2009 assigne deux objectifs majeurs à Ecvet : **faciliter la mobilité transnationale et [promouvoir] l'apprentissage sans frontières tout au long de la vie.**

Elle présente également un ensemble de considérations qui vont bien au-delà du seul descriptif d'un système de crédit dans ses dimensions techniques et procédurales. De fait, elle traduit une ambition élevée qui est de mettre à disposition des citoyens européens un instrument qui facilite le transfert, la reconnaissance et la capitalisation de leurs acquis en vue de l'obtention d'une certification professionnelle, et cela, dans leur propre pays ou dans un espace d'apprentissage et de formation commun sans frontières.

Structuration des certifications professionnelles en unités d'acquis d'apprentissage (UAA)

L'un des éléments de valeur ajoutée d'Ecvet, unanimement reconnu aujourd'hui, est la structuration des certifications professionnelles en unités d'acquis d'apprentissage (UAA) qui une fois évaluées dans le cadre d'une mobilité nationale ou transnationale, dans un contexte formel, non formel ou informel deviennent dès lors, des crédits que l'on peut transférer, valider, reconnaître et accumuler en vue de l'obtention partielle ou totale d'un diplôme, titre ou certificat à finalité professionnelle. Dans le cadre de partenariats entre acteurs de l'enseignement et la formation professionnels européens cette formalisation des certifications se heurte néanmoins à l'absence de format commun ou le niveau de détail varie considérablement (granularité) comme le démontre une récente étude du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) qui indique que le contenu d'une unité d'acquis d'apprentissage peut renvoyer à un document d'une page, au minimum, ou à un support de deux cent soixante pages, au maximum, selon les pays concernés.

Par surcroît, la notion d'acquis d'apprentissage qui constitue la pierre angulaire du système ne ressortit pas d'un format ou d'un contenu commun unique. Initialement inaugurée par la recommandation relative au Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie puis intégralement reprise dans la recommandation Ecvet, la définition est pleinement établie et le concept est progressivement appliqué dans les domaines respectifs de l'enseignement et de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur. **Les acquis d'apprentissage (Learning outcomes) sont ainsi l'énoncé de ce que « l'apprenant sait, comprend et est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage ».**

Ces acquis d'apprentissage renvoient aux trois descripteurs que sont les savoirs, aptitudes et compétences (knowledge, skills and competence). La terminologie employée est intéressante à maints égards, puisqu'elle fait référence à un apprenant et non plus aux catégories usuelles que sont les élèves, étudiants, apprentis, etc., pleinement engagé dans un parcours d'apprentissage tout au long de la vie où les aptitudes et compétences, au même titre que les traditionnels savoirs et connaissances, ont désormais pleinement droit de cité, et ce quels que soient les contextes concernés, formels, non formels et informels.

.../...

Une centaine de projets pilotes en Europe qui ont contribué à renforcer la qualité des mobilités

Ces quelques éléments de réflexion illustrent certains des défis majeurs que le système européen de crédit d'apprentissages Ecvet doit surmonter dans le cadre d'une première mise en œuvre inscrite dans un agenda quadriennal (2010-2014) décliné selon trois phases distinctes : une phase de préparation jusqu'en 2012, une période de mise en œuvre progressive jusqu'en 2014, une évaluation conduite en 2014 avec à la clé, une éventuelle révision de la recommandation.

L'évaluation externe a été réalisée au cours de l'été 2014. Le rapport intégral, d'environ 80 pages, n'a actuellement fait l'objet d'aucune publication. Il est en cours de traitement par la Commission afin d'être soumis dans une forme synthétique – une dizaine de pages – au Parlement européen et au Conseil à l'horizon du premier trimestre 2015. Cependant quelques conclusions ont d'ores et déjà filtré.

Ainsi, sur la centaine de projets pilotes qui ont été menés à bien au cours de la période concernée les autorités nationales ont joué un rôle de promotion déterminant. Certains pays sont allés bien au-delà des attentes initiales en mobilisant Ecvet aux fins d'une réforme globale de leur système d'enseignement et de formation professionnels. C'est notamment le cas de la Communauté française de Belgique via l'introduction du système de certification par unités (CPU).

C'est également le cas de la Finlande qui a restructuré son système national de crédit et de certification pour le rendre totalement compatible avec Ecvet. A des degrés divers, la Roumanie et Malte ont aussi réformé leurs systèmes nationaux à la faveur de la mise en œuvre d'Ecvet à titre expérimental.

Par ailleurs, il ressort que de nombreux projets appliquant le dispositif Ecvet ont contribué notablement à renforcer la qualité des mobilités, en particulier dans les secteurs fortement engagés dans la démarche, tels le commerce, les transports ou l'automobile. Les actions déployées par ces acteurs ont contribué à asseoir la réputation d'Ecvet comme un instrument efficace pour favoriser l'assurance qualité des mobilités et des coopérations transnationales, via l'usage des supports clés que constituent les conventions de partenariat et contrats pédagogiques.

En ce qui concerne l'expérience française la mise en œuvre de la recommandation relative à Ecvet, qui en est à ses premiers balbutiements, n'a pas eu encore d'effet notable sur le système national d'enseignement et de formation professionnels. En revanche, à l'aune des projets accompagnés par l'équipe nationale des experts Ecvet France, la plus-value conférée par le dispositif est pleinement observable en matière de structuration des certifications professionnelles, de qualité des mobilités à visée certificative et de renforcement des partenariats.

LE CADRE EUROPEEN DES CERTIFICATIONS POUR L'EDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE (CEC)

Brigitte Bouquet
Rapporteuse générale de la CNCP

Malgré des mécanismes pouvant parfois paraître complexes, les Etats membres s'appuient sur un référencement commun des certifications, élaboré en toute confiance, dont un des objectifs visé est bien de trouver des correspondances entre leurs systèmes, et ainsi favoriser les mobilités professionnelles transnationales de leurs ressortissants.

Le CEC a été officialisé par une Recommandation du Parlement européen d'Avril 2008.

Contrairement à une Directive (comme celle de 2005/36 modifiée sur les professions réglementées), il ne s'impose pas directement aux Etats membres. Cependant ceux-ci se sont librement engagés à des actions communes, dans des domaines où joue un principe qui est celui de la subsidiarité¹.

Concrètement, cela signifie que les mesures de mise en œuvre de la Recommandation relèvent des Etats membres, mais qu'elle peut intervenir « si les objectifs d'une action ne peuvent pas être réalisés de manière satisfaisante par les Etats membres en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée ».

Qu'est-ce que le CEC ?

Le CEC est un cadre de références communes, (souvent appelé « méta cadre »).

Il est composé de 8 niveaux correspondant aux acquis de l'éducation et de la formation et de 3 « descripteurs » : les savoirs, les aptitudes et les compétences.

Chaque descripteur évolue en complexité et en difficulté en fonction du niveau. Le cadre en lui-même ne comporte que les descripteurs.

La Recommandation prévoit que les Etats membres s'engagent à rapporter leurs niveaux nationaux à ceux du CEC.

Un premier engagement spécifie qu'il appartient à chaque Etat membre d'effectuer un travail d'analyse des qualifications inscrites dans son cadre avec un niveau et de rapporter ce niveau à ceux du CEC en respectant une série de critères qui sont identiques pour les Etats membres.

Il faut noter que lorsque la Recommandation a été élaborée, la majorité des Etats membres n'avait pas de cadre national et la mise en œuvre de la Recommandation a été pour eux l'occasion de revoir profondément le système de qualifications professionnels et de formation existants, pour créer un cadre national, où les certifications sont classées selon des critères élaborés avec la participation de nombreux partenaires.

Contrairement à ce que l'on peut penser, ce n'est pas parce qu'une certification d'un pays A est rapportée à un niveau du CEC qu'elle aura automatiquement le même niveau qu'une certification d'un pays B qui l'aura rapportée à un niveau identique du CEC. Cependant l'intérêt du CEC est justement d'analyser et de comparer les certifications entre elles. Dans ce cas, la responsabilité de la comparaison des niveaux appartient aux Etats membres. Un deuxième aspect du CEC, beaucoup moins souvent mis en valeur, est la possibilité évoquée dans la Recommandation de permettre aux organisations sectorielles internationales d'établir des correspondances entre leurs systèmes et un « point de référence européen ». Cette possibilité est actuellement étudiée sans donner lieu à un consensus véritable entre les Etats membres et la Commission, malgré une forte pression de la Commission et d'organismes transnationaux. .../...



¹ Appliqué au cadre de l'Union européenne, le principe de subsidiarité sert de critère régulateur de l'exercice des compétences non exclusives de l'Union. Il exclut l'intervention de l'Union lorsqu'une matière peut être réglementée de manière efficace par les Etats membres à leur niveau central, régional ou local et il légitime l'exercice par l'Union de ses pouvoirs lorsque les Etats membres ne sont pas en mesure de réaliser les objectifs d'une action envisagée de manière satisfaisante (source : site du Parlement européen)

Le deuxième engagement des Etats membres est de faire figurer sur les documents Europass ainsi que sur les diplômes les niveaux du CEC à côté des niveaux nationaux.

Les objectifs de la mise en œuvre sont exprimés dans la Recommandation sont essentiellement de promouvoir la mobilité des apprenants et des travailleurs par une compréhension mutuelle des systèmes, et l'instauration d'une comparabilité entre les « qualifications », (le terme de qualification étant entendu par la Commission européenne autant comme un diplôme de formation générale ou professionnelle que comme une qualification professionnelle, mais le terme de certification sera utilisé pour plus de clarté dans la suite du texte).

Dans la mesure où le CEC doit permettre à terme une confiance mutuelle et une meilleure compréhension des systèmes des Etats membres, il est un facteur de développement de la formation tout au long de la vie.

Comment fonctionne le système ?

Il ne faut pas considérer que le CEC est uniquement un système figé, pour lequel les différents états membres font un rapport puis retournent à leurs préoccupations nationales.

En réalité le CEC est un système d'articulation d'autres éléments, en utilisant des méthodes communes et en s'appuyant sur des outils partagés.

Le système que le CEC promeut permet l'intégration des différentes filières de formation et des différentes formes de valorisation de l'expérience.

L'intégration des différentes filières d'apprentissage :

Les niveaux du CEC et ses descripteurs reposent sur l'analyse des certifications en termes de « résultats d'apprentissage » indépendamment de la voie par laquelle elles ont été obtenues. La Recommandation relative au CEC évoque la reconnaissance des acquis de l'expérience, et depuis décembre 2012, une nouvelle Recommandation met en place une feuille de route pour la mise en place dans chaque état membre d'une stratégie de reconnaissance de l'expérience, en utilisant toujours, comme moyen facilitateur, l'expression des qualifications en termes de résultats d'apprentissage.

C'est d'ailleurs le même groupe consultatif d'experts nationaux qui suit auprès de la Commission la mise en œuvre des deux Recommandations.

➤ La description des certifications selon la méthode des résultats d'apprentissage :

Cette méthode permet en effet de se détacher de l'analyse en termes d'heures de et de la valeur qu'on peut lui accorder en fonction de cet élément

Les descripteurs du CEC sont compatibles avec les descripteurs du processus de Bologne, et la Commission européenne promeut pour les Etats membres des cadres intégrés, comprenant à la fois des certifications issues du monde académique et du monde professionnel.

➤ Le principe de confiance mutuelle :

Dans la mesure où il s'agit d'une démarche volontariste dans des domaines qui sont étroitement liés aux cultures nationales, c'est la confiance entre parties prenantes qui est la règle commune.

Cependant celle-ci doit s'appuyer sur des principes et des outils permettant la confiance mutuelle :

Le premier principe est celui de la mise en œuvre de processus d'assurance qualité, permettant une description fine et objectivée des composantes des cadres nationaux de certifications.

L'assurance qualité doit être appliquée à l'ensemble des certifications, selon des méthodes différentes : ainsi, le système d'assurance qualité de l'enseignement supérieur est propre au monde académique mais ses modalités en sont connues et se traduisent par l'existence d'une agence européenne Enqua et d'un registre européen (Equar).

La mise en place de la Communauté « Equavet » (réseau pour l'assurance qualité dans la formation professionnelle) constitue d'une certaine manière le pendant du dispositif précédent pour la formation professionnelle.

Le dispositif de référencement des niveaux des Etats membres à ceux du CEC doit pour sa part montrer à l'aide du respect de critères, comment l'assurance qualité est définie, est mise en œuvre dans l'Etat membre ; dans un certain nombre de cas, les Etats membres ne peuvent remplir les critères relatifs à l'assurance qualité dès leur premier rapport devant la Commission.

La mise en œuvre du CEC utilise aussi des outils permettant une meilleure compréhension mutuelle et des travaux communs, tels Ecvet.

Les financements communautaires favorisent bien entendu les travaux communs, comme des séminaires où sont analysés des points précis qui posent problème (intégration dans un cadre national de certifications ne provenant pas du système éducatif par exemple).

Qu'est-ce que cela peut changer pour le système Français ?

La France a été un des premiers Etats membres à rapporter le niveau des qualifications garanties par l'Etat Français aux niveaux du CEC dans un rapport présenté à la Commission et au groupe d'experts nationaux.

L'acceptation du rapport français a été largement due à plusieurs facteurs :

➤ La **reconnaissance** par les autres états membres **d'un dialogue avec les partenaires sociaux** avant la création des certifications professionnelles.

➤ La **mise en évidence de l'existence d'un système d'assurance qualité** (au moins dans l'enseignement supérieur)

➤ L'existence d'un **système de reconnaissance de l'expérience avec la VAE**.

➤ L'**acceptation** par notre système, (par l'enregistrement sur demande au Répertoire national des certifications professionnelles -le RNCP-) de **certifications émanant d'organismes divers**, dont le niveau est garanti par l'Etat.

Pour autant, la France s'est engagée à mettre en place un système de niveaux de qualifications plus compréhensible et plus actuel : Elle est le seul état membre à compter « à l'envers ses niveaux » (le niveau le plus fort dans notre système – le niveau I évoque irrésistiblement pour l'ensemble des états membres les niveaux le plus bas de son système)

Au-delà de cet aspect anecdotique, ses niveaux et leur expression sont difficilement compréhensibles par des tiers (la circulaire de 1969 sur laquelle se fonde de notre système n'est compréhensible que pour des étrangers initiés au système).

La France devra mieux exprimer ses certifications en termes d'assurance qualité.

Il est donc vraisemblable que la France, qui s'était engagée à effectuer des travaux pour une nouvelle nomenclature de niveaux de certifications sera sollicitée dans les années qui viennent.

D'autres enjeux apparaissent aussi actuellement, dus à la conception même de ce que représente un niveau de certification. Pour l'instant deux conceptions cohabitent au sein du CEC : une conception relativement étroite d'un niveau de qualification, portée essentiellement par les pays Anglo-Saxons, mais aussi adoptée par d'autres états membres, et une conception du niveau s'appuyant sur un fondement beaucoup plus large et complet des compétences requises pour qu'existe un niveau.

Le modèle Anglo-Saxons s'appuie par ailleurs beaucoup sur l'accréditation de l'assurance qualité par des organismes tiers (et payants) des certifications.

L'émergence des cadres régionaux, en particulier en Asie, et le dialogue inévitable dans l'avenir entre « méta cadres », compte tenu de la mobilité internationale, pourrait à moyen terme faire évoluer cet équilibre.

Enfin l'émergence vraisemblable de cadres sectoriels européens (dans les transports par exemple) pourrait amener les Etats membres à accepter des qualifications élaborées en dehors des procédures traditionnelles.

L'objectif clairement affiché d'Europass est d'encourager la mobilité géographique et professionnelle des européens. Pour cela des outils au nombre de cinq ont été créés et évoluent d'année en année ; un autre objectif plus ambitieux mais incontournable est de rendre cohérent ces outils avec d'autres liés au cadre européen des certifications (Ecvets, ...).

L'Union européenne et les Etats qui la constituent, promeuvent depuis de nombreuses années le caractère unique que constitue le territoire européen. L'Europe, un espace sans frontière pour une libre circulation, un espace unique pour des apprentissages tout au long de la vie. L'un des éléments pour y parvenir est de faciliter la mobilité géographique.

C'est en ce sens qu'en 2004, le Parlement et le conseil européen intègrent un portefeuille de compétences, à l'origine d'Europass, visant la création d'un cadre communautaire unique pour la transparence des qualifications et des compétences en Europe.

Favoriser et encourager la mobilité

L'objectif initial de cette initiative est de favoriser et encourager la mobilité, géographique et professionnelle, des citoyens.

Si l'objectif principal et premier est l'insertion professionnelle des travailleurs, les objectifs directs sont tout aussi simples. Ils visent à aider chaque acteur concerné par la mise en œuvre et le développement de la mobilité dans un cursus de formation :

- **aider les citoyens** à exprimer clairement leurs compétences et qualifications pour trouver un emploi ou une formation;
- **aider les employeurs** à comprendre les compétences et qualifications de la main-d'œuvre, en facilitant la communication avec les entreprises;
- **aider les autorités en matière d'enseignement et de formation** à définir et communiquer le contenu des programmes et faire travailler ensemble les responsables de formation sur la notion de compétences.

Concrètement, Europass est un ensemble de cinq documents, cinq outils en faveur de la mobilité :

- Un **curriculum vitae** au format européen pour décrire ses expériences et ses compétences
- Un **passport de langue** pour autoévaluer ses compétences linguistiques.
- **L'Europass Mobilité**, un document personnalisé et complété par les tuteurs qui décrit clairement une période de stage, d'étude ou de formation à l'étranger et les compétences acquises.
- La possibilité de demander, auprès de son université, un **supplément au diplôme** pour une meilleure lisibilité de sa formation.
- La possibilité de télécharger gratuitement, soi-même, un **supplément à son certificat** fournissant une information qualitative complémentaire.

Europass fêtera ses 10 ans en 2015, et quelques chiffres significatifs permettent de dire qu'il connaît un grand succès au niveau européen et national :

- près de 90 millions de visites sur le portail européen de l'Europass
- plus de 41 millions de CV Europass complétés en ligne depuis 2005 (disponible en 27 langues), c'est quatre fois plus qu'en 2010. En 2005, 10 millions de CV avaient été complétés en ligne.
- En France ce sont 98 430 Europass mobilité délivrés depuis 2005, et 18 650 pour l'année 2013. On fêtera le 100 000ème en 2015.

Des outils qui évoluent...

Depuis 2012, Europass se modernise et évolue afin de proposer aux utilisateurs des outils plus performants, qu'il s'agisse d'évolutions sur la forme des documents et d'évolutions plus techniques.

La mise en page, la conception et le contenu des documents Europass sont peu à peu revus et harmonisés afin qu'ils restent modernes et attrayants pour les utilisateurs actuels et futurs.

Tout d'abord, des modifications sont apportées au CV Europass en lui donnant une présentation modulaire plus prononcée, plus explicite et plus intuitive. Ainsi, son interface est plus conviviale grâce à une visualisation immédiate de la mise en page du document final ; des nouveaux champs sont créés (site Internet personnel, messagerie instantanée) ; une nouvelle identité graphique de par la police de caractères, l'utilisation des couleurs, ou encore des titres des sections simplifiés, mais aussi des fonctionnalités nouvelles (possibilité de faire glisser, déplacer les sections).

Autre nouveauté, la création d'un éditeur en ligne pour accompagner chaque citoyen européen dans la rédaction de la lettre de motivation. Cet outil numérique offre une interface conviviale avec prévisualisation directe du document final ; une mise en page reprenant l'identité graphique Europass; ou encore des menus contextuels avec textes prédéfinis (formule d'ouverture, corps de la lettre, formule de politesse).



Régis Roussel, responsable de la mission Europe au Centre Inffo

...D'autres qui se créent

L'Union européenne a également proposé de vraies nouveautés autrement dit des créations, à savoir un Passeport européen de compétences (PEC) et un portail dédié, interopérable.

Le PEC est un dossier électronique qui permet aux utilisateurs de se constituer un portfolio pouvant contenir les différents documents Europass mais aussi d'autres types de documents tels que le passeport de langues, des copies de diplômes, des attestations de travail, etc. Combiné à un CV Europass, le Passeport européen de compétences va renforcer celui-ci en apportant la preuve des compétences et qualifications décrites.

Le portail Europass, développé par le Cedefop, rassemble l'ensemble de la documentation technique concernant l'interopérabilité d'Europass, avec :

.../...

➤ des services web pour intégrer Europass dans une application tierce, l'exportation du CV vers une autre CVthèque (ex. portail de l'emploi Eures, Viadeo, Linkdin)

➤ d'autres bases de données afin de télécharger un CV Europass et inversement exporter un CV d'une CVthèque et le créer en format Europass

➤ EURES, le portail sur l'emploi et sur l'éducation facilitant la prise de contact avec les services d'emploi publics nationaux et les portails d'emploi (Monster, etc).

Enfin, courant 2015, sera créé un nouveau module TIC permettant de décrire leurs compétences dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication : grille harmonisée au niveau européen pour les compétences en informatique sur le modèle du CECR qui sera intégrée au CV.

Une convergence des outils et réseaux européens

Plusieurs instruments ont été mis en place au cours des dix dernières années pour favoriser la mobilité des apprenants et des travailleurs notamment le cadre européen des certifications : ECTS/ Ecvet/ Esco (la taxonomie européenne multilingue des aptitudes et des compétences des professions).

La cohérence entre les différents outils et services pourrait encore être améliorée grâce à une offre coordonnée, notamment sur le plan de la transparence et de la reconnaissance des certifications, de la validation des apprentissages non formels et informels ainsi que de l'orientation tout au long de la vie, et ceux-ci pourraient être proposés de manière coordonnée.

Pour conclure, Europass constitue un véritable appui en faveur de la mobilité, et devrait poursuivre son évolution pour répondre au plus près des besoins des futurs bénéficiaires de mobilité.

Pour plus d'informations

Site de l'agence Erasmus+ éducation & formation :

www.agence-erasmus.fr

Site du Cedefop : <http://interop.europass.cedefop.europa.eu>

LA MISSION LOCALE DIEPPE CÔTE D'ALBÂTRE PARTICIPE AU PROJET EUROPÉEN NTA INTERREG IVA

*Béatrice Thos
Conseillère - Mission locale de Dieppe - Côte d'Albâtre*

Ce projet Européen qui s'étend de 2012 à 2015 a pour but de valoriser l'apprentissage des métiers de Bouche.

Dans ce cadre, la Mission Locale travaille en partenariat avec les Chambres de Métiers de la Somme et de la Seine-Maritime, la Mission Locale Picardie Maritime, la MEEF Santerre Haute- Somme, l'IREAM d'Amiens, le CFA de Rouxmesnil-Bouteilles près de Dieppe) et enfin du côté anglais Care CO-OPS et le City college de Brighton, le Chichester college et dans le Dorset le Bhagavat Educational Trust.

Toutes ces structures reçoivent, conseillent et forment des personnes en recherche d'insertion professionnelle.

Le projet général NTA, et comme son nom l'indique (Nouvelles Technologies de l'Apprentissage) se propose de créer de **nouvelles activités transfrontalières liées aux NTIC** qui sont vecteurs d'innovation pédagogique. Par exemple, une plate-forme de formation à distance avec, notamment, des vidéos de recettes de cuisine ou de pâtisserie dans les deux langues et sous-titrées, a été élaborée.

Sur le volet Emploi/Insertion, l'objectif est de développer des échanges en direction des publics jeunes français et anglais, diplômés ou non, en cours de formation ou en recherche d'emploi, En ce qui concerne la Mission Locale de Dieppe, nous avons donc proposé des stages d'une semaine en entreprises avec le concours de nos partenaires anglais.

Sur les trois déplacements (Brighton-Chichester-Brighton) une dizaine de jeunes ont fait le voyage.

Le but étant de travailler cette mobilité qui est encore un frein voire un obstacle infranchissable, pour les jeunes dieppois.

L'Angleterre apparaît encore comme une île « exotique » où tout est différent.

Le blocage sur la langue anglaise est aussi très présent chez les jeunes peu ou pas diplômés.

Malgré tout, les jeunes participants ont pris conscience qu'ils avaient des compétences en cuisine, et que même s'ils ne maîtrisaient pas trop la langue, ils pouvaient s'exprimer, le vocabulaire manquant s'apprenant plus facilement dans des situations concrètes de travail.

C'est pour ces raisons que nous nous sommes appropriés l'Europass Mobilité.

En décrivant, précisément tout ce qu'ils ont réussi à faire, cet outil valorise cette expérience et viendra enrichir leur C.V.

L'Europass présente leurs compétences de manière claire indépendamment des diplômes ou d'un parcours plus ou moins chaotique qu'ils ont pu vivre dans le passé.

L'Europass mobilité possède un champ d'application plus étendu et peut couvrir d'autres expériences qui s'adaptent bien à celle vécue par nos jeunes.



Comme les Europass sont délivrés par des organisations reconnues et compétentes, cela contribue à encourager ces jeunes et développer leur confiance en eux.

De plus, c'est une instance d'un autre pays qui reconnaît leurs compétences.

Nous en avons vu, presque immédiatement, les résultats sur le parcours de ces jeunes.

En effet, à ce jour, trois d'entre eux sont en apprentissage (deux en boulangerie et un en cuisine), deux autres ont intégré une formation qualifiante en cuisine, un autre a pris contact avec les Compagnons du Devoir et a entamé un parcours de formation pour préparer son projet et enfin deux autres ont signé des contrats en service et en cuisine.

De manière générale, l'Europass mobilité qui valorise ces actions est un moyen, pour ces jeunes que les instances Européennes appellent N.E.E.T., de se présenter à leur avantage sur le marché du travail.

EURES ET LE PRINCIPE DE LIBRE CIRCULATION DES TRAVAILLEURS

Marine Françin

Conseiller Eures-Eures adviser- A2S - Pôle emploi à l'international

Pôle emploi mobilise son expertise du marché du travail au delà des frontières françaises à travers deux départements qui sont d'une part la coopération internationale pour les programmes de coopération bilatérale et multilatérale, en vue de développer des relations institutionnelles avec les partenaires européens et internationaux en charge de l'emploi et de l'indemnisation du chômage et, d'autre part, le placement international concernant les activités de placement international et d'appui à la mobilité et au recrutement.

55 sites en France sont dédiés à cette activité spécifique de placement international représenté par 150 conseillers emploi dont 100 labellisés Conseillers Eures.

Eures (European Employment Services) : réseau de coopération

Afin de pouvoir tirer au mieux parti de la libre circulation des travailleurs, les candidats peuvent s'appuyer sur le réseau Eures. Fondé en 1993, c'est un réseau de coopération entre la Commission Européenne et les services publics de l'emploi des états membres de l'Union européenne auxquels s'ajoutent la Norvège, l'Islande, la Suisse et le Liechtenstein.

Aujourd'hui le réseau est constitué de plus de 1000 conseillers Eures à travers toute l'Europe qui travaillent quotidiennement auprès des demandeurs d'emploi et des employeurs.

Trois grandes missions :

- 1 - Informer, guider et conseiller les travailleurs potentiellement mobiles en ce qui concerne les possibilités d'emploi ainsi que les conditions de vie et de travail dans l'Espace Economique Européen.
- 2 - Assister les employeurs souhaitant recruter des travailleurs dans d'autres pays.
- 3 - Conseiller et guider les travailleurs et les employeurs des régions transfrontalières.

Eures¹, c'est aussi un portail web sur la mobilité de l'emploi intra-européenne où l'on peut retrouver plus de 2,5 millions d'offres d'emploi à pourvoir, des dossiers pays sur les thèmes « vivre et travailler », l'annuaire de tous les conseillers.

Le pôle emploi à l'international de Haute-Normandie²

L'équipe, basée à Rouen, est constituée de deux conseillères Eures, Marine Françin et Frédérique Vercher. Elles ont pour mission d'offrir des informations, des conseils et de services de recrutement/placement aux travailleurs et aux employeurs.

Elles assurent plusieurs missions :

- L'animation d'ateliers thématiques (atelier vivre et travailler à l'étranger, ateliers pays, atelier cv en anglais),
- Des entretiens individuels et des suivis personnalisés auprès de candidats à l'expatriation haut-normands
- Un appui auprès des entreprises dans leur recrutement à l'international.

Des collaborations avec différents partenaires ont été établies pour promouvoir la mobilité à l'international auprès d'un public le plus large possible :

- Participation au forum Crij jobs d'été avec des emplois à l'étranger,
- Animation d'ateliers à la cité des Métiers sur la mobilité internationale (tous les 3èmes vendredis de chaque mois),

➤ Sensibilisation des publics étudiants/stagiaires à la mobilité internationale : INBP, Universités, écoles d'ingénieurs

➤ Participation aux différents forums régionaux en lien avec l'international (Bouger en Europe à Rouen, Forum sur la mobilité internationale à Evreux...),

➤ Organisation de sessions d'information sur l'immigration au Canada animées par les Bureaux d'immigration des provinces du Québec, du New-Brunswick ou de la Nouvelle-Ecosse

➤ Organisation de réunions d'information animées par UBIFRANCE sur le Volontariat International en Entreprise V.I.E

➤ Organisation des JOBDAYS (information sur le marché du travail et des techniques de recherche d'emploi des pays représentés) animés par les conseillères EURES de Rouen et des pays européens invités.

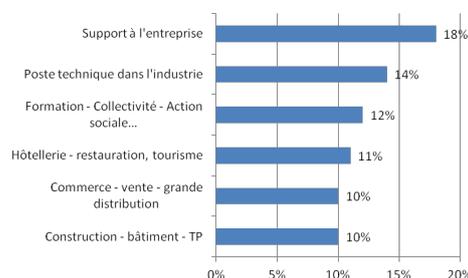
La demande d'emploi en Haute-Normandie tournée vers l'international

Sur la région Haute-Normandie, à fin décembre 2014, 1968 demandeurs d'emploi ont indiqué une mobilité à l'international (27 % pour l'Eure et 73 % pour la Seine-Maritime).

Portrait des demandeurs d'emploi HN



Métiers



L'offre d'emploi à l'international

A fin décembre 2014, près de 18000 offres d'emploi à l'international ont été recueillies par l'ensemble du réseau des pôles emploi internationaux.

Les entreprises qui déposent leurs offres peuvent être françaises ou étrangères, implantées en France ou à l'étranger.

Les pays européens, et notamment les pays frontaliers sont le principal marché pour le réseau Pôle emploi international.

Toutes ces offres sont consultables sur le site www.pole-emploi.fr

¹ Ec. europa.eu/eures

² Agences de Services Spécialisés Pôle emploi à l'international 4 passages de la Luciline Immeuble Vauban Bât A 76000 Rouen (uniquement sur RV) aapei.76058@pole-emploi.fr

LES DISPOSITIFS DE LA REGION POUR FAVORISER LA MOBILITE INTERNATIONALE DANS LE CADRE DES ETUDES ET DE LA FORMATION

Nom de l'aide individuelle	Dispositif « REGION STAGE MOBILITE »	Dispositif « REGION STAGE MOBILITE »
Type d'aide	Aide individuelle versée directement au candidat	Aide individuelle versée directement au candidat
➤ TYPE DE MOBILITÉS INTERNATIONALES	* DÉPART EN STAGES en milieu professionnel à l'étranger * ACCUEIL EN STAGES de recherche-formation dans les laboratoires universitaires et les établissements de l'école doctorale de Haute-Normandie	STAGE à l'étranger à titre individuel ou collectif
➤ CRÉATION DES DISPOSITIFS	Depuis l'année universitaire 2012-2013 *reconduit pour l'année 2015-2016	Depuis 2010
➤ PUBLICS VISES ET NIVEAUX d'études/de formation	*Etudiants de bac + 8 *Lycéens en bac professionnel *Stagiaires de la formation professionnelle en formation initiale, non rémunérés	Tous les apprentis
➤ INSCRIPTIONS	Inscription dans un établissement de Haute-Normandie ou dans une autre région de France	Inscription dans un CFA sur le territoire Haut-Normand
➤ STAGES	Stages validés par le cursus d'études	Une semaine minimum d'immersion professionnelle
➤ FILIERES	Toutes les filières	Toutes les filières
➤ DUREE COFINANCEE	12 semaines maximum *Le projet de stage peut être scindé en deux périodes	Selon le niveau d'études préparé : *Master/ingénieur : 84 jours (12 semaines) *BTS/DUT et Licence : 42 jours (6 semaines) *CAP/Bac pro/Brevet pro : 28 jours (4 semaines)
➤ DESTINATIONS ELIGIBLES	Tous les pays du monde	International pour les niveaux supérieurs 1-2-3 Europe pour les niveaux 5-4
➤ MONTANT DE L'AIDE	Selon le statut de boursier d'études reconnu par l'Eta/Région : * BOURSIER D'ETUDES : 200 € forfait départ + 75 €/sem. : 1100 € pour 12 semaines * NON BOURSIERS D'ETUDES : 200 € forfait départ + 30 €/sem. : 560 € pour 12 semaines	TARIF JOURNALIER : 12 €/jour *336 € pour 4 semaines *504 pour 6 semaines *1008€ pour 12 semaines
➤ MAJORATION	Majoration du forfait hebdomadaire de 15 % pour les destinations suivantes : Basse-Saxe (Allemagne), Tamatave (Madagascar), Poméranie (Pologne), province Béjaïa (Algérie)	Majoration du forfait hebdomadaire de 15 % pour les destinations suivantes : Basse-Saxe (Allemagne), Tamatave (Madagascar), Poméranie (Pologne), province Béjaïa (Algérie)
➤ BUDGETS ANNUELS REALISES	2013 : 918 192 € 2014 : 907 915 €	2013 : 252 000 €
➤ NOMBRE DE BENEFICIAIRES ANNUELS	2013 : 1 418 (44,6 % des boursiers d'études) 2014 : 1 457 (+ 2,8 %)	172 88 apprentis
➤ DURÉE moyenne réalisée	2013 : 13 055 semaines (2 901 mois) *durée moyenne : 9,2 semaines, lycéens : 4,5 semaines, étudiants : 9,5 semaines	2013 : de 3 semaines à 12 semaines selon le niveau
➤ DESTINATIONS LES PLUS PRISEES	2013 : 91 pays du monde entier : * 52 % en Union Européenne (les pays les plus fréquentés : Grande-Bretagne, Espagne, Allemagne, Irlande) * 48 % en dehors de l'Union Européenne (continents les plus fréquentés : Etats-Unis et Canada, Amérique Latine, Asie, Afrique)	* Union Européenne : Allemagne, Royaume-Uni, Espagne, Pologne, Estonie, Danemark, Finlande * Hors Europe : Etats-Unis, Chine, Inde, Australie, Turquie
CONTACT	Région Haute-Normandie Service Éducation, Culture et Sports : * Sabine Roblot (tél 02 35 52 57 30) * Catherine Patry (tél 02 35 52 22 43) Courriel : AIDEINTERNATIONALE@hautenormandie.fr www.hautenormandie.fr rubriques « actions » « éducation-formation » « enseignement supérieur » et « lycées »	Région Haute-Normandie Service Apprentissage : * Christine Dumorgny (tél 02 35 52 21 01) Courriel : christine.dumorgny@hautenormandie.fr www.hautenormandie.fr rubriques « actions » « éducation-formation » « apprentissage »

LE RESEAU NETINNET : LA MOBILITE EUROPEENE ENCADREE POUR LES ETUDIANTS «BTS TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES» ET «BTS COMMERCE INTERNATIONAL»

Julie Murat, Chef de projets - AFT

METINNET rassemble une cinquantaine de centres de formation européens et plus de 150 entreprises volontaires pour développer une mobilité des apprenants de haute qualité. Le réseau couvre aujourd'hui neuf pays : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Roumanie et Slovénie. Pour chacun de ces pays, des autorités compétentes (Ministères, agences nationales et branches professionnelles) se sont associées pour favoriser la création de ce réseau. NETINNET est présidé par Hugues Pouzin de la confédération française du commerce interentreprises (CGI), qui représente la partie commerce international, et est vice présidé par Jean-André Lasserre de l'association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports (AFT) pour la partie transport-logistique.

Qui sont les adhérents de netinnet ?

- Les centres de formation chargés de mettre en œuvre la mobilité.
 - **Pour le transport-logistique (T&L)** : Les centres de formation du réseau s'appuient sur les références partagées relatives au métier de technicien supérieur transport et prestations logistiques mises en place dans le cadre du projet européen Leonardo Da Vinci : EURO TRANS LOG.
 - **Pour le commerce international (CI)** : Les centres de formation du réseau s'appuient sur les références partagées relatives au métier d'assistant commercial import-export mises en place dans le cadre du projet européen Leonardo Da Vinci : COMINTER.
- Les entreprises chargées de fournir des terrains de stage.
- Les organisations professionnelles représentatives des secteurs.
- Les autorités compétentes permettant la reconnaissance et le transfert des acquis après la mobilité.

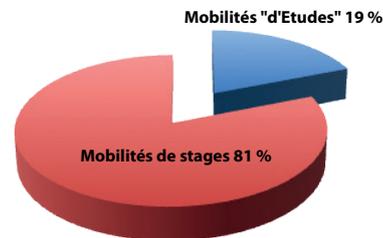
Les services proposés par netinnet ?

- **Des références partagées pour une certification en T&L et en CI** destinées à faciliter la mobilité de leurs apprenants dans le cadre de partenariats privilégiés. Les références partagées (et notamment le profil professionnel, les activités professionnelles et le référentiel de certification) décrivent des unités d'acquis d'apprentissage constituant une « grille de lecture » commune pour établir des correspondances entre les certifications de chaque pays.
- **Une recherche de partenaires facilitée** via notamment la mise à disposition d'une base de données fiable et mise à jour en permanence de centres de formation et d'entreprises « terrain de stage » tous labellisés.
- **Des chartes qualité** pour garantir les opérations de mobilité qui au sens NETINNET inclut l'accueil, l'hébergement et l'immersion culturelle des apprenants.

- **Des évaluations** des opérations de mobilité par les différents acteurs du réseau (centres de formation, entreprises, apprenants).
- **Des outils pour la capitalisation, le transfert et la validation des acquis d'apprentissage** de leurs apprenants.
- Un site www.netinnet.eu comprenant une partie publique pour promouvoir le réseau et une partie privée réservée à ses membres.

Quelques chiffres

- 33 mobilités « études » et 276 stages en 2013 pour les deux secteurs**
- + 30 mobilités en 2013 (stages essentiellement) pour la partie transport et logistique**
- Plus de 6000 visites sur le site NETINNET en 2013**



Les dossiers clés 2013-2014 ?

- Les membres du comité de pilotage de NETINNET ont mis en place des mobilités d'enseignants financées dans le cadre d'action de mobilité (programme européen VETPRO), il s'agit du projet **ODON**.
- L'AFT porte le projet **ETL 4 AII** qui s'inscrit dans le programme ERASMUS+ visant à encadrer et faciliter la mobilité des étudiants en Europe pour le niveau 4 du CEC correspondant au baccalauréat professionnel pour les spécialités logistique, transport et conduite.

Les enjeux pour 2015

- Recruter de nouveaux membres dans les pays non ou peu représentés.
- Etendre le réseau à d'autres secteurs et d'autres niveaux de qualifications.

Pour en savoir plus :

AFT - Département des Etudes Transport et Logistique
 Tél : 03.44.66.37.66
 Fax : 03.44.66.37.60
 Portable : 06.84.50.28.37

Adoptez l'éco-attitude. Pour vous déplacer, privilégiez les transports en commun ou le co-voiturage : www.covoiturage27.net/ et www.covoiturage76.net/

Métro : Technopôle → station Europe
Bus : Ligne 6 → station Europe



«Ressources Emploi Formation» est une publication gratuite du Crefor
 Directeur de publication : Luc Chevalier
 PAO : Agnès Ercosman
 Photographies : Agnès Ercosman
 Fotolia
 Façade boulevard de l'Europe - Grégoire Auger



www.crefor-hn.fr

